

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### II FAUT PLUS QUE DES MOTS, DE GRANDS PAS S'IMPOSENT

**Aline Couillard**  
Présidente de l'ADR



#### Le Comité consultatif de la CARRA et la démocratie

Les travaux du comité consultatif de la CARRA sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation ont pris fin malgré la demande des associations de retraités de le prolonger d'une autre année, les syndicats s'y étant opposé.

Aucune recommandation n'a été retenue. Les retraités sont encore une fois laissés pour compte.

Pour l'ADR, la démocratie est incontournable. Ses membres ont une maturité et un jugement suffisamment sûrs pour déterminer eux-mêmes ce qui leur convient. Il n'appartient pas au Conseil d'administration de l'ADR de se substituer à eux, sous prétexte qu'une décision, autre que celle qu'ils ont prise en assemblée générale, est pour leur bien. Une assemblée générale ou un congrès n'a rien d'une consultation individuelle. C'est la voix de la majorité qui s'exprime. Confiance et respect s'imposent.

Le mandat de la demande de la pleine indexation des rentes de retraite des retraités de l'État, donné par ses membres, l'ADR l'a transmis et l'a maintenu au comité consultatif de la CARRA, comité maintenant défunt.

#### Position de l'ADR

La pleine indexation est logique, nécessaire et équitable. Les retraités font les frais de toutes les augmentations tout comme l'ensemble de la population québécoise. Seule l'indexation de leur rente peut leur permettre d'assumer ces dépenses sans devoir impunément se serrer la ceinture ou d'arriver à joindre les deux bouts.

Ce constat ne fait pas de l'ADR des tenants « du tout ou rien », mais plutôt des représentants responsables des intérêts économiques et du sort de leurs membres pour leur permettre de vivre dignement, de façon autonome.

Au comité consultatif de la CARRA, l'ADR n'a pas adhéré à la proposition syndicale, parce que cette dernière est celle du « rien » avant 2017 et encore « rien » avant 2022, si les rendements de ces cinq années supplémentaires ne sont pas à une hauteur quasi inatteignable. Cela signifie peut-être « rien » avant notre décès. De plus, toujours selon la

proposition syndicale, ce serait alors la demi-indexation si le gouvernement acceptait de verser sa part.

Bien que peu motivantes, ces informations doivent être transmises aux retraités. Ils y ont droit. Le non-dit est la béquille des faibles.

L'ADR a maintenu la position qui avait été élaborée en collégialité avec six des sept associations de retraités représentées au dit comité. Entre autres, l'ADR a soutenu que le gouvernement doit verser sa part de l'indexation et que ce soit la pleine indexation dont le paiement peut être fait par blocs d'années, selon les coûts et les surplus dégagés dans les fonds de retraite, à partir d'une réserve de 10 %, réserve suffisante pour assurer la pérennité des fonds de retraite.

Cette proposition signifie que des années comprises entre 1982 et 2000 pourraient être soustraites de la désindexation. Prenons l'exemple suivant : Si en 2013, des surplus dans les fonds existaient, selon leur hauteur et les coûts de l'indexation, évalués par la CARRA, les années 1982, 1983, 1984 et 1985 pourraient être pleinement indexées. En conséquence, dans le futur, on ne parlerait plus du dossier de la désindexation de 1982 à 1999, mais du dossier de 1986 à 1999 et ainsi de suite jusqu'à la correction totale de 1999. D'autres pistes de solution ont aussi été avancées et soutenues, mais refusées en bloc par les syndicats.

#### Perspectives

L'ADR ne souscrit pas à la théorie des petits pas, laquelle conduit inévitablement à un règlement posthume.

L'ADR n'a pas approuvé la réserve de 20 % dans les fonds de retraite.

L'ADR n'a pas approuvé le quart de l'indexation qui pourrait devenir la demie si le gouvernement acceptait de verser sa part.

L'ADR n'a pas cautionné et ne cautionnera certainement pas que les actifs continuent à piger dans les fonds du RREGOP pour se donner des baisses de cotisations, une situation qui perdure depuis 13 ans.

L'ADR n'a pas exigé que le « tout » lui soit versé en une année.

L'ADR a accepté que le paiement de la pleine indexation soit étalé selon les surplus.

L'ADR est donc en excellente position pour intervenir directement sur le plan politique. La désindexation a été décrétée par le gouvernement, sans justifications acceptables, c'est au gouvernement d'avoir le courage de corriger cette injustice et de trouver les moyens requis.

De grands pas de sa part s'imposent.

#### Je me souviens

« Je me souviens », c'est une belle devise, certes, mais c'est aussi le souvenir que gardent les retraités de cette décision injuste de la désindexation que les trente et un ans passés n'ont pas réussi à estomper, parce qu'ils en subissent des dommages toujours grandissants.

« Je me souviens ». Aux prochaines élections, les retraitées et retraités se souviendront et sauront faire le bon choix politique en fonction du parti qui s'engagera formellement à corriger cette injustice qui les appauvrit de plus en plus chaque année.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION 2012-2013



Marie-Thérèse Echelard  
Secrétaire



Viateur Sauvé  
Premier vice-président



Aline Couillard  
Présidente



Rosaire Quévillon  
Deuxième vice-président



Régis Echelard  
Trésorier



Yvon Amesse  
Premier administrateur



Nicole Guévremont  
Deuxième administratrice



Louise Racine  
Troisième administratrice

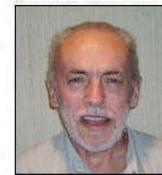


Michel Gareau  
Quatrième administrateur



Poste  
à combler

Cinquième administrateur



Maurice Goyette  
Sixième administrateur

## Conseil d'administration élargi



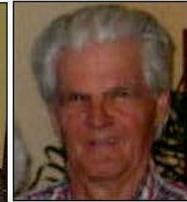
Jacques Beauséjour



Fernand Boulanger



Jean-René Cusson



Pierre Collin



André Dubé



Rodrigue Dubé



Gaétan Morneau



Jacques Tétreault

## RENCONTRE DE DÉPUTÉS



21 janvier 2013

Rencontre avec Henri-François Gautrin (**Parti libéral**)  
député de Verdun



21 février

Rencontre de députés de la (**Coalition Avenir Québec**)  
Marc Picard député de Chutes-de-la-Chaudière  
et Christian Dube, député de Lévis.



21 février

Rencontre de députés de la (**Coalition Avenir Québec**)  
Jacques Duchesneau, député de St-Jérôme  
Sylvie Roy, députée d'Arthabaska



21 janvier

Rencontre avec Amir Kadir (**Québec Solidaire**)  
député de Mercier

## Désindexés depuis plus de 30 ans

(Réponse à M. Pierre Moreau, député de Châteauguay)



Gaétan Morneau  
membre CA élargi

Le 6 mars dernier, le Soleil de Québec titrait: «Pierre Moreau veut «rouvrir» les régimes de retraite pour «augmenter les cotisations» ou «réduire les bénéfiques» des travailleurs. «C'est une question d'équité sociale» disait-il. S'agissait-il ici d'opportunisme ou de méconnaissance du dossier?

Les rentes de retraite des retraités de l'État ont été désindexées (IPC-3%) en 1982 suite à un décret. Cette situation de désindexation perdure depuis plus de 30 ans.

M. Moreau devrait savoir que les retraités d'aujourd'hui n'ont pas eu le libre choix de cotiser à leur régime de retraite car cela faisait partie de leurs conditions de travail. D'ailleurs, les employés de cette époque, avaient des salaires moindres parce qu'ils avaient l'«avantage» d'avoir un fonds de retraite de leur employeur: l'État québécois.

Durant ces années, comme employé de l'État, le travailleur actif s'est lui-même payé sa rente de retraite conjointement avec le gouvernement, à même sa rémunération globale. N'a-t-il pas droit, maintenant qu'il est retraité, à ce salaire qu'il a accepté de différer?

### Qui paie les rentes de retraite?

Selon l'une des firmes de services d'investissement les plus importantes du monde, la société internationale Investissement Russell, les retraités ne sont pas à la charge des travailleurs, mais à leur propre charge.

La Société Russell répartit les revenus des fonds de retraite ainsi :

10 %  
proviennent des cotisations versées au fonds de retraite;

30 %  
proviennent des rendements et de la plus value du fonds avant la retraite;

60 %  
proviennent des rendements et de la plus value du fonds durant la retraite.

**Donc à partir de ces constats, il est faux de prétendre que les employés actuels, dits les actifs, paient pour les rentes des retraités d'aujourd'hui.**

Les employés actifs cotisent présentement pour leur retraite de demain. Il en a été de même pour les retraités d'aujourd'hui.

On doit aussi rappeler au député de Châteauguay que le gouvernement n'a jamais versé un sou dans un fonds distinct à la Caisse de dépôt et placement (CDP) du Québec (sauf depuis 2009 pour les membres de la Sûreté du Québec)

Le gouvernement se contente d'écritures comptables dans ses états financiers. Ces écritures comptables, quoi qu'on en dise, sont du salaire différé que l'employeur aurait dû verser dans le fonds de retraite de ses employés.

M. Moreau souhaite réduire les avantages, car selon son raisonnement, une fraction de la population ne bénéficie pas des mêmes avantages. À qui la faute? Le cotisant «obligé» d'hier, faut-il le rappeler, n'est certainement pas responsable d'une telle situation. Et ce n'est pas en appauvrissant les retraités et les futurs retraités que l'on enrichira ceux qui n'ont pas cotisé à un fonds de retraite.

### **Les avantages sont-ils si généreux?**

Voyons de plus près les avantages dont il est question. La rente annuelle moyenne des 197 908 retraités du RREGOP au 31 décembre 2011 était de 18 313\$ soit 70% de tous les 276 383 retraités touchés par la désindexation (RREGOP, RRE, RRF, RRPE, RRCE).

|  | 2011                | 2011                   | 2011                           |
|--|---------------------|------------------------|--------------------------------|
| Retraités touchés par la désindexation |                     |                        |                                |
|  | Nombre de retraités | Rente annuelle moyenne | % du nombre total de retraités |
| RREGOP                                 | 197 908             | 18 313 \$              | 70,0%                          |
| RRPE                                   | 22 973              | 40 081 \$              | 8,1%                           |
| RRE                                    | 35 878              | 29 903 \$              | 12,7%                          |
| RRF                                    | 14 808              | 24 812 \$              | 5,2%                           |
| RRCE                                   | 4 816               | 28 563 \$              | 1,7%                           |
| <b>Sous-total</b>                      | <b>276 383</b>      | <b>22 154 \$</b>       | <b>97,8%</b>                   |
| RRMSQ                                  | 4 177               | 44 788 \$              | 1,5%                           |
| RRAPSC                                 | 1 452               | 26 220 \$              | 0,5%                           |
| RRMAN                                  | 326                 | 35 556 \$              | 0,1%                           |
| Régime de retraite des juges           | 195                 | 122 881 \$             | 0,1%                           |
| RREFQ                                  | 124                 | 29 793 \$              | 0,0%                           |
| <b>Sous-total</b>                      | <b>6 274</b>        | <b>42 142 \$</b>       | <b>2,2%</b>                    |
| <b>Totaux</b>                          | <b>282 657</b>      | <b>22 597 \$</b>       | <b>100,0%</b>                  |

Données tirées de l'annexe au Rapport annuel de gestion 2011 de la CARRA pages 69 et 70

«Données tirées du rapport annuel 2011 de la CARRA p.69

Cette rente annuelle moyenne, est rappelons-le, sous le seuil du revenu faible (de la pauvreté) selon Statistique Canada. Comme le RREGOP a été créé en 1973, soit depuis 40 ans, il a donc atteint sa maturité. Peut-on affirmer qu'une telle rente est d'une générosité débordante? Alors quels sont les bénéfices que M. Moreau veut réduire? De quoi parle-t-il?

### L'équité sociale, qu'en est-il?

Nous mentionnions ci-haut que l'état employeur n'a jamais versé sa part du salaire différé. Il ne s'agit donc pas d'un cadeau du gouvernement, cela faisait partie de la rémunération globale de ses employés.

Non seulement le gouvernement n'a pas versé sa part de ce salaire différé, mais dans le cas du RRE et du RRF, il a aussi engrangé les cotisations de l'employé en les versant dans le fonds consolidé de la province. Donc pour tous les enseignants et tous les fonctionnaires qui ont cotisé durant 20, 30 ou 35 ans à ces deux régimes de retraite, le gouvernement a utilisé les cotisations de ses employés à des fins de dépenses courantes et d'immobilisations gouvernementales.

À l'image de la fable de Lafontaine il s'est comporté comme la CIGALE. Ainsi durant toutes ces années le gouvernement a emprunté de ses propres employés évitant ainsi d'emprunter capital et intérêts sur les marchés financiers. Il a par le fait même, me semble-t-il, moins taxé les contribuables.

Selon le député Moreau, «On ne peut user de son pouvoir de taxation» pour combler les déficits actuariels. L'État a pourtant usé de son pouvoir d'état-employeur en s'accaparant des cotisations de ses propres employés.

Mario Dumont, le 11 mai 2005 (ce n'est pas d'hier) déclarait à l'Assemblée nationale que les retraités ont été victimes d'un «HOLD-UP». Ses propos ont été entérinés par Mme Monique Jérôme-Forget alors Présidente du Conseil du trésor. Que fait-on de la notion de salaire différé? Voudrait-on par hasard perpétuer ce hold-up?

On peut vraiment se questionner sur la valeur qu'accorde le député au travail de toute une vie consacrée à l'état employeur. Cela aurait-il vraiment voulu la peine de se sacrifier pour un patron qui nous tiendrait la tête sous l'eau alors que le bateau s'enfonce?

Si la situation perdure, cela équivaldra à perpétuer l'appauvrissement systématique des retraités et surtout des futurs retraités.

Le député de Châteauguay, ferme-t-il, volontairement les yeux sur toutes ces années de labeur consacrées au service de l'État? Que dirait-il si tout à coup, l'État s'emparait de ses REER et les utilisait à d'autres fins? La situation des retraités s'apparente étrangement à cela lorsqu'on parle de hold-up.

Bien que les médias et certains groupes de droite laissent entendre que notre rente de retraite est un privilège que nous avons obtenu du gouvernement, **il faut savoir et dire haut et fort que c'est faux.**

Les obligations gouvernementales envers les régimes de retraite se chiffrent par milliards, il est vrai. On doit toutefois affirmer que cette dette doit être répartie sur plusieurs décennies. Et dire que la dette du gouvernement à l'égard du RREGOP entraînerait le Québec vers la faillite si les bénéfices ne sont pas réduits, c'est dresser un épouvantail véreux. C'est comme si, le propriétaire d'une maison, inscrivait dans son bilan une dette actuelle de 80 000\$ pour les taxes qu'il paiera entre 2013 et 2038!

---

## PISTES DE SOLUTION PROPOSÉES

Lors des travaux du Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation, les associations de retraités ont déposé des pistes de solution qui visent à respecter certains principes qui doivent toujours guider les décisions des administrateurs du RREGOP et des régimes de retraite qui y sont reliés.

Pour visionner le tout, rendez-vous sur le site Web. de L'ADR. : [www.adr-quebec.org](http://www.adr-quebec.org).

Consultez le [rapport final du Comité consultatif](#) sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation

[Annexe 4.5 A](#) /Pistes de solution proposées/Associations de retraités/Solutions préliminaires du 26 janvier 2012

Nicole Guévremont

## FRUSTRATIONS D'UN OPTIMISTE-RÉALISTE

Je suis de nature optimiste. J'ai tendance à explorer les beaux côtés de la vie, à éviter les écueils et les frustrations. C'est moins stressant.

Cependant, je dois admettre que certains souvenirs amers viennent me hanter malgré tout. Permettez que je me vide un peu le cœur. Ça me fera du bien, tout en sachant que c'est un peu égoïste de ma part.

En tant que membre du *Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation*, j'ai aimé que ce comité ait permis aux sept associations représentées de se réunir pour trouver des pistes de solution, malgré les divergences d'opinions. L'ADR et le RRAME ont consolidé leur position sur le maintien de la demande de la pleine indexation contre les tenants de la demi-indexation. Pour le reste, c'est moins joyeux.

- Une partie du mandat qui était : « *la nécessité de trouver un moyen d'atténuer, sinon d'éliminer, la perte de pouvoir d'achat des retraités imputable à la désindexation des rentes pour les années 1982-1999* », n'a pas donné les résultats escomptés. »

- Les représentants syndicaux ont rejeté en bloc les 9 pistes de solution présentées par les associations de retraités. Ils privilégient les baisses de cotisation des actifs au détriment de l'indexation des rentes pour les retraités actuels et futurs tout en mettant le fonds en danger.

- Pour moi, les dés étaient pipés d'avance, car les représentants syndicaux et le gouvernement avaient négocié, en 2010, sans le consentement des retraités, le projet de loi 23 devenu amendement à la loi du RREGOP qui détermine, par l'article 77.0.1, la quasi-impossibilité d'indexation à court terme, surtout quand les actifs pigent dans le fonds pour s'accorder des baisses de cotisation. On dirait que les actifs ne réalisent pas qu'ils se tirent dans le pied en exigeant un surplus actuariel d'au moins 20 % pour accorder l'indexation alors qu'un surplus de 10 % est, de l'avis de la majorité des experts, considéré comme viable. **N.B.** La loi canadienne oblige la redistribution aux actifs, aux inactifs, aux retraités ou aux employeurs si l'actif dépasse 20 % du passif actuariel. Je suppose que les représentants syndicaux et le gouvernement ont reconnu qu'ils n'ont pas l'obligation de redistribuer les surplus s'ils n'atteignent pas 20 %. Pourtant ils le font en donnant aux actifs des réductions de cotisation...

- Accorder des baisses de cotisations inappropriées aux actifs, c'est usurper une partie des fonds des retraités sans leur consentement. Les représentants syndicaux se considèrent les seuls propriétaires des fonds alors que la plus grande partie appartient aux retraités. (Voir mon texte dans *Le Démocrate à la retraite* de l'automne 2012). Faudrait-il une « *Commission Charbonneau* » pour vérifier la gestion des fonds de retraite? Ce ne sont pas des millions qui sont en cause, mais bien des milliards de dollars.



**Rosaire Quévillon**  
2<sup>e</sup> vice-président de l'ADR

- Advenant une indexation, le gouvernement ne s'engage pas à verser sa part. Pourtant il l'exige des employeurs des RCR (Régimes complémentaires de retraite) : « *Un employeur qui omet de verser ses cotisations est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 75 000 \$.* En cas de récidive, l'amende est portée au double. » (Extrait de la lettre #28 de la RRQ, d'août 2012 p.3) La RRQ récidive dans sa lettre #30, du 20 février 2013 p.4 : « *L'établissement financier doit donc veiller à ce que les cotisations soient versées dans les délais requis, qu'elles soient conformes aux dispositions du régime et qu'elles soient attribuées aux bons comptes.* »

- Par l'intermédiaire du président du comité consultatif, la CARRA a refusé de fournir les coûts de la ré indexation des rentes de retraite et l'accès aux documents et les scénarios qui ont servi lors des négociations de 2010. Pourtant, elle est la seule à posséder les chiffres et les actuaires pour fournir ces informations. Les retraités ont ainsi été privés d'éléments importants pour peaufiner leurs pistes de solution. Un autre carcan que les retraités ne méritaient pas. Etc.

- **Dans La Presse du 25 février 2013, Stéphanie Grammond a écrit :** « *Près de 60 % des retraités ont des dettes, a révélé, l'été dernier, un sondage de la Banque CIBC. Pire: les dettes des personnes âgées ont augmenté de 15 % au Canada et de 39 % au Québec, l'an dernier, selon une étude de la Banque TD dévoilée la semaine dernière.* »

- **Dans l'édition précédente, j'écrivais :** *ce qui est bon pour Pitou est bon pour Minou, parce que le gouvernement exige que les employeurs versent leur part en même temps que les employés, ce que lui-même ne fait pas. Ici, j'ajoute une autre incohérence que je qualifierais de :* « *faites ce que je dis et non ce que je fais* » **en me référant à madame la première ministre Marois qui, le 10 février 2013, a dit qu'« une indexation, c'est un gel puisque les droits de scolarité ne font que suivre le coût de la vie. » (Voir les textes de Denis Lessard et de Vincent Marissal dans La Presse des 10 et 11 février.) Madame Marois, si je poursuis votre raisonnement, imaginez à quelle vitesse la désindexation mène rapidement à l'appauvrissement des retraités. Qu'attendez-vous pour « *geler* », selon votre définition, nos rentes désindexées? « JE ME SOUVIENS » et je vous rappelle que c'est le Parti Québécois qui a procédé à la désindexation en 1982. À votre gouvernement de rétablir l'équité et de réparer l'injustice créée de toute pièce en 1982.**

## TÉMOIGNAGE

Voilà maintenant au-delà de quatre ans que je suis membre de l'ADR. J'ai pris la décision de faire un bilan de ce que j'ai vu, entendu et expérimenté dans cette association et de vous en faire part. J'ai espoir que cette réflexion aidera notre organisme à réaliser la poursuite de notre objectif principal, la pleine indexation de nos rentes de retraite.

### Quel est le bilan des actions menées par l'ADR dans les dernières années?

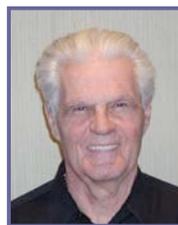
Un constat extrêmement positif s'y dégage puisque notre organisme a fait la preuve d'un « leadership » sans faille dans le dossier de la recherche de la pleine indexation de nos rentes de retraite. Notre association s'est imposée comme un leader au niveau des motifs pour lesquels nous devons poursuivre notre objectif :

- la non-justification de la loi sur la désindexation de 1982 reliée aux taux d'intérêt de l'époque;
- la ponction de 1997 dans nos fonds afin de permettre au gouvernement d'atteindre l'équilibre budgétaire;
- les baisses de cotisation consenties aux syndicats toujours au détriment de nos fonds et cela sans aucune consultation auprès des associations de retraités concernées.

Le comité exécutif de l'ADR a démontré un leadership sans faille lors de la commission parlementaire du 2 février 2010 et pendant le déroulement des rencontres du Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation, parrainé par la CARRA. En effet, je fus témoin des efforts incessants de nos représentants afin de promouvoir l'atteinte de la pleine indexation en tentant de regrouper l'ensemble des associations autour de cette idée. Malheureusement, au dénouement final, ce fut un échec puisque seulement deux associations n'ont pas dévié de leur objectif initial, soient l'ADR et le RRAME. J'attribue donc une note parfaite à l'ADR et ses membres pour les raisons invoquées plus haut et je m'appuie sur le fait que notre association, dans son fonctionnement, permet à l'assemblée générale d'être totalement souveraine ce qui ne semble pas toujours le cas d'autres associations.

### Que faire maintenant ?

Selon moi, il faut continuer à agir au plan politique, c'est-à-dire intervenir auprès de nos représentants politiques, les députés et les ministres. Il ne faut pas oublier que la solution à notre cause reviendra aux politiciens et politiciennes élus par les citoyens du Québec dont les retraités font partie.



Pierre Collin  
CA élargi

Toutefois, il y a un constat que j'ai fait lors de mes rencontres avec les députés et en échangeant avec des membres de notre regroupement (ADR-LLL) qui ont eu des contacts avec d'autres représentants parlementaires. Tous reconnaissent la justesse de nos arguments mais en conclusion questionnent constamment la division entre les diverses associations de retraités et déplorent que nous ne soyons pas unis derrière une seule et même cause.

*Pierre Collin*

ADR

Association démocratique des retraités

FORMULAIRE D'ADHÉSION

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_  
Courriel \_\_\_\_\_  
Emploi antérieur à la retraite \_\_\_\_\_

Régime de retraite:  RREGOP  RRE  RRF  
Autre  Préciser \_\_\_\_\_

J'autorise la CARRA à effectuer mensuellement une retenue à la source de 3,00 \$. Je peux révoquer cette autorisation dans les 30 jours suivant un avis écrit à l'ADR.

NAS (Exigence de la CARRA) \_\_\_\_\_  
Signature \_\_\_\_\_  
Date \_\_\_\_\_  
année mois jour

**Ou, je paie annuellement 36,00 \$**  
Comptant  Chèque   
Signature \_\_\_\_\_  
Date \_\_\_\_\_  
année mois jour

Indiquer, s'il y a lieu,  
Recruté par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
Si vous ne voulez pas être sollicité(e) par des organismes avec qui l'ADR a des ententes de bénéfices pour les membres, cochez ici :

RETOURNER CE FORMULAIRE À :  
Association démocratique des retraités (ADR)  
881, rue Hardy, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3Y8

## LE RAPPORT D'AMOURS SUSCITE BIEN DES INTERROGATIONS

### **Pourquoi le mandat du comité d'experts a-t-il évolué ?**

Au début, le comité d'experts devait étudier les régimes complémentaires de retraite sous la juridiction de la Régie des rentes du Québec, principalement les régimes à prestations déterminées. Les régimes sous la juridiction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) en étaient exclus. Par la suite, à la demande des intervenants rencontrés, puis du gouvernement, le comité a engagé sa réflexion dans une vision globale de la sécurité financière et de son insertion dans le système de retraite québécois.

Le gouvernement qui a commandé l'étude n'est plus au pouvoir. Le gouvernement actuel a-t-il le même but que le précédent? 1982 est toujours présent dans nos têtes et dans nos portefeuilles.

#### **Régimes à prestations déterminées avec possibilité de s'appauvrir progressivement ?**

Le rapport D'Amours privilégie les régimes à prestations déterminées qu'il considère comme les plus aptes à assurer la meilleure sécurité financière à la retraite. Il fait trois propositions : une méthode d'évaluation plus exigeante, davantage de latitude pour gérer les régimes et des possibilités de restructuration des régimes pour en régler les déficits.

Il semble intéressant de voir que ces possibilités s'exerceraient par négociation entre les parties, mais qui forment les parties? Est-ce que les retraités seraient considérés dans ces négociations?

Si les négociations n'aboutissaient pas, l'employeur pourrait procéder unilatéralement à des modifications sur l'indexation, selon le rapport D'Amours. Voilà où le bât blesse.

Vouloir assurer un revenu de retraite suffisant pour le plus grand nombre et permettre que ce revenu perde progressivement de sa valeur à cause de la non-indexation, n'est-ce pas paradoxal ?



**Aline Couillard**  
présidente

### **Recadrer la notion de droits acquis, qu'est-ce à dire?**

Selon le rapport, en page 8, les possibilités de restructuration des régimes permettraient « de recadrer la notion de droits acquis. » N'y a-t-il pas lieu de se demander ce que cela sous-tend ?

Serait-ce une négation complète des engagements et des responsabilités des employeurs et du gouvernement?

#### **Étude des faits tronquée, est-ce volontaire ?**

Le comité d'experts a étudié le système de retraite québécois à partir de son état actuel, sans en analyser les causes. Les congés de cotisation de l'employeur, les piges dans les fonds, l'utilisation des surplus, la privation de la plus value du fonds par l'absence de versement de la part de l'employeur, toutes ces failles sont balayées sous le tapis. Pour le comité, seul le taux de rendement aurait causé l'insolvabilité.

De plus, une vision globale de la sécurité financière est mise de l'avant sans égard à la contribution financière fournie par les retraités durant leur période de travail active.

N'est-ce pas comme si les héritiers d'une personne ayant payé une prime pour une assurance-vie année après année se faisaient dire après son décès : votre proche parent n'a plus de dépenses à assumer, alors on ne vous versera que le montant des frais funéraires ?

#### **Les suites du rapport D'Amours rendront-elles justice et équité ?**

L'ADR analysera le rapport D'Amours en profondeur. Elle suivra de près les suites qui y seront données pour s'assurer qu'elles correspondront aux intérêts de ses membres et qu'elles leur rendront justice et équité.



# ALLO ICI LE SOM

**Yvon Amesse**  
président



Notre paragraphe de conclusion dans Le Démocrate d'automne contenait un slogan possible; « Retraités de la CARRA et futurs retraités, levez-vous. ». Actuellement, force est de constater que même les instances de retraités qui ont appuyé les représentants des « actifs » recherchent comment faire suite au rapport TURENNE. J'ai peine à croire qu'ils ont l'intention de se tenir debout, mais dans un monde idéal, cela serait « ben le fun ».

Nous disions aussi : « ...dépend de l'honnêteté de ceux qui détiennent l'autorité pour réparer l'injustice de 1982 ». On n'est pas sorti de l'auberge quand nous lisons l'argumentaire de l'actuaire de service qui a accompagné le comité TURENNE ainsi que les propos assassins d'un représentant syndical (voir le rapport haut p. 39) ajoutons-y les silences d'autres instances.

Comment faire suite au rapport TURENNE? C'est d'arrêter d'être poli et diplomate avec ceux qui n'ont pas eu le courage d'être autre chose que des marchands de controverses, tout occupés qu'ils soient encore à diviser tout le monde pour mieux régner.

Disons au P.Q. qu'il est le père du problème et au P.L.Q. (P.L.Q.) qu'il a manqué deux fois le coche. Attablons-nous à faire la vérité sur nous-mêmes (les retraités), fuyons l'amour du vide et la poursuite du mensonge. L'heure est davantage à laisser de côté les susceptibilités, à se concentrer sur ce qui nous unirait, à se préparer aux traitements médiatiques que le sujet apportera à la sortie du rapport D'Amours. Un peu plus loin, serons-nous prêts à tenir sur la place publique notre objectif premier complètement ignoré lors de la campagne de septembre 2012 ? Après les prochaines négociations, serons-nous obligés de dire à nos membres la célèbre phrase de René : « À la prochaine fois ».

Au SOM, le C.S. a une mission de recrutement- OUI et il veut profiter de l'actualité pour s'aider à le faire. Nous n'acceptons pas d'être blessés jusqu'à l'inaction, nous avons poursuivi le travail débuté au premier semestre. Nous nous préparons de plus à vivre activement le C.G. et le temps de réflexion voulant recentrer si nécessaire notre association. Nos conseils de secteurs s'y emploient.

Aussi, il me fait plaisir de vous présenter ci-dessous la bande de jeunots du Secteur-Sud de la Montérégie.

De gauche à droite, 1<sup>ère</sup> rangée : Marcel Fournier, 1<sup>er</sup> v.-p., Bernard Boyer, adm., Jean-Guy Dupont, sec., 2<sup>e</sup> rangée : Viateur Sauvé, très., Yvon Amesse, prés., Fernand Carrier, 2<sup>e</sup> v.-p.. **Trois fauteuils sont disponibles aux bénévoles qui voudraient nous rejoindre.**



## **Erratum**

### **M. Courtemanche**

Dans le dernier journal Le Démocrate, des erreurs de chiffres se sont glissées. Elles se situent dans le paragraphe ci-dessous et sont surlignées en rouge. Les chiffres devraient être remplacés par ceux représentés plus bas.

La Caisse avait investi 3,2 milliards de dollars dans Québecor Média. Et qui va payer pour cette perte? Les épargnants-retraités et les contributeurs d'assurances. **Le portefeuille de la Caisse est composé environ à 95 % des rentes des épargnants-retraités.** Et ce n'est pas tout. En plus de cette perte de 450 millions, la Caisse n'a pas pu bénéficier des rendements que lui auraient rapportés des actions de meilleure santé financière. **Supposons un rendement de 4% sur 3,2 milliards. C'est un montant de 128 millions d'intérêts annuels. Si l'on multiplie par 11 ans, c'est une perte de 1 milliard 408 millions d'intérêts non encaissés. Et ce, sans compter les dividendes et l'augmentation normale de la valeur des actions.**

**Sujet:** RE: Le Démocrate, erreur de chiffres page 6 à vérifier

a) p. 6 2<sup>ème</sup> paragraphe, 13<sup>ème</sup> ligne, au lieu de **12,8 millions** il aurait fallu lire **128 millions**

b) p. 6 2<sup>ème</sup> paragraphe, 15<sup>ème</sup> ligne, au lieu de **140,8 millions** il aurait fallu lire **1 milliard 408 millions.**

Merci de votre compréhension.



**Louise Racine**  
présidente

Depuis novembre dernier, les membres du secteur se sont réunis à deux occasions. Nous avons d'abord fêté ensemble Noël, lors d'un dîner fort apprécié par tous.

### **Quel beau moment festif!**

Le 13 février dernier, plus de trente personnes sont venues entendre notre trésorier, Normand Massé. Il a bien su nous vanter les bienfaits de la marche, du plaisir d'être dehors et de faire de l'exercice physique. Son message était très clair: marcher, faire de l'exercice physique, rester en forme, c'est le secret de la santé.

### **Vieillissez en gardant la forme!**

Chacun à Granby attend avec impatience la venue de Rosaire Quévillon qui viendra faire sa visite annuelle au Secteur Granby-Région lors du déjeuner du 3 avril. Il est comme l'hirondelle, il annonce le printemps. Qui dit printemps, dit aussi impôts! Alors, comme c'est la tradition, Rosaire parlera d'impôt et pour allonger la sauce il ajoutera les sujets: testament et succession.

### **Tout un menu!**

Le 4 mai, le thème de la conférence du dernier déjeuner sera: l'horticulture. Madame Gauvreau sera la conférencière. C'est sur le thème des fleurs que les membres du secteur se quitteront, pour vivre un bel été ensoleillé avec tous les plaisirs qui s'y grefferont.

**Soyons heureux  
tout en gardant la forme!**

**Rencontre Noël**



## Secteur ADR-LLL

### **Activités régulières et sociales**

Le Conseil de secteur de L'ADR-LLL poursuit ses activités par la tenue de réunions mensuelles et l'organisation d'activités pour ses membres, notamment un dîner rencontre dans le cadre de la Saint-Valentin qui a eu lieu le 13 février et qui fut un succès selon l'avis de tous.

Deux autres projets sont en préparation, soit deux conférences, l'une donnée par la coopérative funéraire de Laval et l'autre par l'ACEF portant sur les droits des consommateurs.

### **Rencontres de députés**

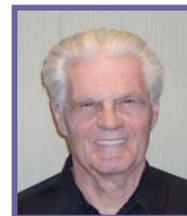
De plus, nous avons rencontré deux députés de notre secteur pour les convaincre du bien-fondé de la poursuite de notre objectif: la pleine indexation de nos rentes de retraite. Il s'agit de Mme Denise Beaudoin, députée du PQ du comté de Mirabel et M. Daniel Ratthé, député de la CAQ du comté de Blainville. D'autres rencontres sont en préparation, l'une avec M. Duchesneau, député de la CAQ du comté de Saint-Jérôme et l'autre avec M. Nicolas Marceau, député du PQ et ministre des Finances. Et d'autres projets de rencontres avec des députés sont à prévoir d'ici le début de l'été.

### **Information aux membres**

Enfin, notre Conseil de secteur a pris la décision d'envoyer des capsules d'information régulières à nos membres. Elles concernent autant les activités de l'ADR que celles de l'ADR-LLL.

**Je suis donc très satisfait du travail fait par tous les membres de notre Conseil et j'en profite pour les remercier de leur contribution.**

**Pierre Collin**  
président ADR-LLL



# SECTEUR HAUT-RICHELIEU (ADRHR)



**Marcel Mailloux**  
secrétaire ADRHR

Nous avons tenu 4 assemblées régulières dans notre secteur depuis notre assemblée générale tenue le 19 septembre 2012. Plusieurs sujets d'actualité ont fait l'objet de présentations spéciales. Parmi ceux-ci, celui qui a suscité le plus d'intérêt et de discussion a été, on s'en doute bien, la **ré-indexation** de nos rentes de retraite. Notre président a présenté, à chaque réunion, un bref compte-rendu des travaux qui se sont déroulés au **Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation**, et ce tout en respectant l'entente de confidentialité convenue entre les parties au début des travaux de ce comité. On sait que notre association était bien représentée sur ce comité par Rosaire Quévillon et Rodrigue Dubé.

Le rapport final de ce comité a été rendu public le 22 janvier 2013. Malheureusement, le président du comité, M. François Turenne, en est venu à la conclusion qu'il ne peut y avoir de consensus sur une recommandation unanime pour le rapport final, car l'ADR et le RRAME ne pouvaient endosser ce rapport parce que plusieurs conclusions étaient inacceptables dont, entre autres, le rejet de la pleine indexation qui était la principale revendication de notre association. Bien que déçus, nos représentants vont continuer leurs interventions auprès des autorités politiques afin d'obtenir satisfaction.

Plusieurs autres sujets importants ont aussi retenu notre attention. On peut mentionner la santé, la protection du patrimoine, la fiscalité, l'équité salariale, etc. Voici en bref les principaux sujets ayant fait l'objet de discussions.

- **La Taxe sur la santé**

Bien que le parti politique présentement au pouvoir avait promis d'abolir cette taxe de 200 \$ par contribuable, le ministre des Finances l'a maintenue pour 2012, faute de provisions suffisantes. Cependant, il a proposé une modulation pour 2013. Les pauvres en paieront moins, les riches en paieront plus. Qu'advient-il des gens de la classe moyenne? Ils paieront 200 \$ comme en 2012.

- **Médicaments en solde à 75%**

Depuis l'« abolition de la règle des 15 ans », la RAMQ rembourse seulement le prix des produits génériques pour les médicaments d'origine. Si quelqu'un veut quand même un original, il devra payer la différence (75 %) sauf s'il adhère à **InnoviCares**, carte de fidélisation mise sur pied par les pharmaceutiques. L'association québécoise des pharmaciens propriétaires (L'AQPP) conseille aux pharmaciens de ne pas accepter cette carte en attendant l'avis juridique demandé par l'ordre des pharmaciens du Québec (OPQ.).

- **Nouveaux pouvoirs aux pharmaciens**

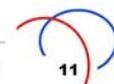
Les règlements qui accompagneront la loi 41 ont été publiés dans la *Gazette officielle du Québec* le 23 janvier dernier. Ils entreront en vigueur en mai ou juin prochain, « s'ils n'ont pas trop de bâtons dans les roues ». Les médecins trouvent que les pharmaciens vont avoir trop de pouvoir car ils pourront prescrire des médicaments pour 23 problèmes de santé. Ceux-ci prétendent qu'ils sont les seuls à pouvoir le faire.

- **Quoi faire en cas de décès**

Rosaire nous a présenté un dossier étoffé sur les principales démarches à suivre lorsque survient un tel événement. La première démarche que les gens font, c'est d'aller voir un notaire. C'est bien, mais ce n'est pas nécessaire dans certains cas pour régler une succession simple. La plus importante est de trouver le testament, s'il existe! Ensuite, il a décrit les différentes formes (3) de testaments.

- **Nouvelle entente sur l'équité salariale**

Cette entente a été signée récemment (février 2013) entre le Conseil du trésor et les syndicats. Les titres d'emplois visés sont les suivants : les préposés aux bénéficiaires, les secrétaires médicales, les infirmières premières assistantes en chirurgie, les archivistes médicales et les psychologues. Ces ajustements varient entre 3 et 7 % et s'adressent aux femmes et aux hommes qui occupent ces emplois à prédominance féminine.



**Responsable et éditrice du journal** : Nicole Guévremont

**Correcteurs d'épreuves** : Aline Couillard , Rémi Beaulieu et Nicole Guévremont

**Montage et impression** : Fédération des familles souches du Québec



Nicole Guévremont Rémi Beaulieu Aline Couillard

**Si vous changez d'adresse postale ou électronique, S.V.P., veuillez nous en aviser :**  
Régis Echelard, 881 Hardy, Ste-Thérèse, QC J7E 3Y8 [echregis@videotron.ca](mailto:echregis@videotron.ca) .

### **VOTRE COTISATION EST-ELLE ÉCHUE?**

Vous ne connaissez pas la date d'échéance de votre cotisation? La ligne au-dessus du nom de l'étiquette de poste représente la date d'échéance de votre cotisation. Pour les membres ayant la retenue directe de la CARRA il est écrit : **Merci CARRA**. Informez-vous par courriel à Régis Échelard : [echregis@videotron.ca](mailto:echregis@videotron.ca) ou en lui téléphonant au **450 437-4721**.

Si votre cotisation est échue, remplissez le formulaire ci-joint en choisissant de préférence la déduction mensuelle (3,00 \$) à la CARRA, ou en postant un chèque de 36 \$ au nom de l'ADR à

**Régis Echelard, 881 Hardy, Ste-Thérèse, QC J7E 3Y8**. Vous pouvez aussi imprimer le formulaire d'adhésion sur notre site Web <http://www.adr-quebec.org/> et nous le retourner par la poste. **Votre support est important.**

**CHOISISSEZ  
LA BONNE PLACE  
POUR ASSURER VOTRE AUTO  
ET VOTRE HABITATION**

Programme **Kilo**  
Votre assurance auto ajustée à  
votre kilométrage  
[ProgrammeKilo.com](http://ProgrammeKilo.com)

**En premier  
ou Canada**  
**Atelier  
EN DIRECT.**  
Bénéficiez d'un accès privilégié  
à l'atelier de carrosserie  
[SSQauto.com/AtelierEnDirect](http://SSQauto.com/AtelierEnDirect)



Demandez une soumission d'assurance

**1 866 SSQ AUTO**  
7 7 7 2 8 8 8

[SSQauto.com/groupe](http://SSQauto.com/groupe)

**SSQ auto**  
Les valeurs à la bonne place

Postes Canada  
Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication  
Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante :  
Fédération des familles souches du Québec  
C.P. 10090, Succ. Sainte-Foy  
Québec (QC) G1V 4C6  
**IMPRIMÉ — PRINTED PAPER SURFACE**

